

RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy Les Meaux, régulièrement convoqué le 9 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, M. Luc AIREAULT, Mme Gisèle DEVIE, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Nicole LEKEUX, M. Stéphane DESMET, Mme Elisabeth GASBARIAN, Mme Carole VIOLETTE GILLOT, Mme Patricia CARLET, Mme Corinne ROSA, M. Guillaume LANDAT, M. Renaud CHAMPMARTIN, M. Jacques MARBOEUF Mme Fatim AMARA, Mme Ilham ANIB, M. Christophe VAMBRE

Ont donné pouvoir :

M. Bruno ROUGIER donne pouvoir à Mme Elisabeth GASBARIAN,
M. Frédéric LAMIDET donne pouvoir à Youssef IDRISSE-OUAGGAG
Mme Chantal PIPET donne pouvoir à Mme Gisèle DEVIE
M. Patrick GUERET donne pouvoir à Mme Carole VIOLETTE GILLOT
Mme Virginie AUTEF donne pouvoir Mme Joëlle BORDINAT
Mme Nathalie DUPONT donne pouvoir à M. Christophe VAMBRE

Absents : M. Boudjema HAMELAT, M. Yann RICHELET, Mme Valérie BOINET, M. Cyril MAGNE

Secrétaire de séance : Mme Patricia CARLET a été nommée

<u>N°01-026-10/2024 – Admission de créances irrécouvrables en non-valeur et en créances éteintes</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°02-027-10/2024 - Fixation de la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°03-028-10/2024 - Approbation des modalités financières pour le remboursement des frais de formation dans le cadre d'une mutation</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°04-029-10/2024 – Mise en place de la participation financière de l'employeur pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation.</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°05-30-10/2024 – Création de postes</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°06-31-10/2024 – Modalités de mise en œuvre du télétravail exceptionnel</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°07-32-10/2024 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées Lecture Publique : la médiathèque d'Isles-lès-Villenoy</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>

Le Maire,
M. Gérard CHOMONT



Le Secrétaire de séance,
Mme Patricia CARLET



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr